



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 27
Séance du vendredi 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI a été élu secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 05
	Absents : 01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Simon PAOLI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Dominique LUCIANI) SAEZ RICCIARDI Célia (Pouvoir à Laurence TADDEI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 07 avril 2022

Date d'affichage : 25 avril 2022

Date d'exécution : 21 avril 2022

Objet : Projet de lotissement communal - Promesse de vente
Conclusion d'une convention de portage avec l'Office Foncier de Corse

Le maire rappelle que par délibération N° 2021-67 en date du 03 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé le principe de l'acquisition par la commune auprès des conjoints LUCIANI/VERSINI d'un ensemble immobilier d'une superficie d'environ deux hectares en vue de la réalisation d'un lotissement communal d'une vingtaine de lots.

La superficie exacte de cet ensemble foncier s'élève à 21 168 m² ; sa valeur vénale est fixée à 846 720 € selon l'évaluation réalisée par le pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP qui a estimé le prix du m² à 40 €.

Ainsi qu'il en a été convenu lors de la séance du conseil municipal du 03 décembre 2021, Il est désormais proposé au conseil d'autoriser le maire à :

- Signer la promesse de vente dont le projet est communiqué à l'assemblée ;
- Solliciter l'Office Foncier de la Corse (OFC) en vue de procéder à l'acquisition, et au portage foncier des biens concernés,
- Accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'OFC,
- Signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre pour une durée de trois ans et dont un modèle type est communiqué à l'assemblée.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide par

- 18 voix pour,
- 0 voix contre
- 0 abstentions,

D'autoriser le maire à :

- Signer la promesse de vente dont le projet est communiqué à l'assemblée ;
- Solliciter l'Office Foncier de la Corse (OFC) en vue de procéder à l'acquisition, et au portage foncier des biens concernés,
- Accomplir toutes les formalités nécessaires à la saisine de l'OFC,
- Signer la convention de portage qui sera établie entre la commune et l'Office Foncier de la Corse dans ce cadre pour une durée de trois ans et dont un modèle type est communiqué à l'assemblée.

Délibération N° 2022 – 27 – Lotissement communal Promesse de vente Convention de portage

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à Simon PAOLI	X				 Simon PAOLI
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				 Dominique LUCIANI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à Laurence TADDEI	X				 Laurence TADDEI
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le maire, président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI

